



COMITE REGIONAL BOURGOGNE FRANCHE COMTE

PV REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU COMITE REGIONAL

Le 4 mai 2022, à Bans.

Présents : Robert Dutronc, Paulo De Bastos, Robert Devoille, Pascal Dugast, Chantal Frachebois, Philippe Gherardi, Denis Lhomme, Christian Perraudin, Alain Vorillion, Christian Berthet.

Absents excusés : Ludovic Baudement, Jean Pierre Chalopin, Laurent Chapotot, Gwenaël Cheveau, Mickaël Dumeige, Annie Dutronc, Christine Ehlen, Joseph Illana, Marie Jeanne Lhomme, Arnaud Magnin, Emilie Maraux, Jean Pierre Marengi, Amar Meziani, Sandrine Tarbes, Mireille Vorillion, Robert Maujonnet.

Le Président Robert Dutronc ouvre la séance et trouve regrettable toutes ces absences. Il précise le choix de cette réunion en présentiel : privilégier la commodité pour chacun de pouvoir s'exprimer clairement, principalement sur le sujet majeur : les championnats régionaux 2022.

Les championnats régionaux 2022 :

- A ce jour, le bilan énoncé par Robert Devoille fait état de championnats régionaux incomplets, après l'énoncé de certaines équipes de ne pouvoir participer.

- D Jeu prov : 30 équipes – manquent 2 éq du CD 90.
- DSM : 31 éq – manque 1 éq du CD 90.
- TTSF : 32 éq.
- TV : 32 éq.
- TSM : 31 éq – manque 1 éq CD 90.
- TSF : 30 éq – manquent 2 éq du CD 39.
- TTSM : 29 joueurs – manquent 3 joueurs du CD 39.
- DSF : 28 éq – manquent 4 éq du CD 39.

Décision prise pour cette année, pour pallier aux défections et dans le but de proposer des championnats régionaux complets au possible (32 équipes) :

1 - Chaque CD procédera au repêchage de ses équipes selon les règles du cahier des charges des Championnats régionaux (jusqu'aux 1/8èmes de finale).

2 – Et si nécessaire, pour faire le plein d'équipes à chaque championnat, ou s'en rapprocher au mieux, le CD organisateur fournira systématiquement 1 équipe.

3 – Malgré ces mesures, chaque championnat sera honoré, même incomplet.

Une précision toutefois, et rappel : les championnats régionaux constituant une étape sur le chemin qualificatif des championnats de France, chaque équipe absente à ces championnats régionaux devra informer de son absence - et la justifier - le Président de son CD, dans les 3 jours suivant son championnat départemental.

Au regard du nombre de manquants à ces championnats régionaux, l'assemblée s'accorde à pressentir la cause pécuniaire de ces absences (certaines équipes l'ont d'ailleurs dit). Il est donc proposé d'étudier et d'évaluer le coût des frais de déplacement aux divers championnats régionaux pour toutes les équipes ; il s'agirait de prendre en compte les distances supérieures à 150 km du Siège de leur CD au lieu du championnat (donc améliorer le cahier des charges pour 2023).

Le but, pour le Comité Régional, et dans la mesure de ses moyens, serait d'harmoniser la prise en charge d'une partie des frais des équipes concernées.

Aide au CD 90 :

Suite à l'annulation du Congrès Fédéral de Belfort en janvier dernier, le Comité Régional, lors de sa réunion le 5 mars dernier, avait décidé d'apporter une aide au CD 90, en lui proposant de prendre en charge son équipe féminine championne - et son délégué - au championnat de France à Chalon sur Saône, en juillet prochain.

Gwenaël, dans son courriel du 28 avril dernier, exprime tout le contentement du CD 90 qui « trouve très bien cette proposition » en l'acceptant, et remercie le Comité Régional pour cet acte de solidarité.

Aide sollicitée par Monsieur Wojeik :

Monsieur Wojeik sollicite une subvention de 1000€ (mille) de la part du CR pour le financement du qualificatif départemental handipéanique, dans le CD 70. Par manque de temps ce jour, de complément d'informations, et de suffisamment de membres présents, le Président remet l'étude de la question à la prochaine réunion du CR.

Les championnats régionaux des jeunes :

Chaque CD qualifiera 2 équipes par catégorie.

A la condition qu'il dispose de 3 équipes au moins pour son championnat départemental, sinon il ne qualifiera qu'une équipe ; dans ce cas, le complément serait assuré par le ou les CD comptant le plus d'engagés.

Robert Devoille établira la liste des qualifiés.

Les coupes sont fournies par « Sport Comm » qui procédera aussi aux essayages des tenues.

Aux championnats régionaux, chaque jeune évoluera avec la tenue de son club.

Robert Dutronc contactera Ludovic, à l'occasion, il pourra aussi faire le point sur les réservations hôtelières au championnat de France.

Le poste de CTFR :

La Direction technique fédérale a communiqué la fiche de poste (mission du CTFR, son profil, ses compétences, etc.) pour ouvrir à candidature. Elle sera envoyée aux Présidents de CD pour parution sur leur site et à Laurent Chapotot, pour diffusion sur le site BFC. Le site fédéral affichera également l'annonce.

La clôture des candidatures est le 5 juin 2022, pour une convocation des postulants courant juin.

La catégorie vétérans :

Faisant l'unanimité des 8 CD BFC contre elle, la démarche de la Fédération ramenant à 55 ans le cap de la catégorie vétérans ne passe pas. Alain Vorillion, en a fait part lors de la réunion du Comité Directeur fédéral, le 25 mars dernier à Marseille.

Aux diverses questions posées sur sa prise de décision, la Fédération expose son constat fait sur le terrain que 70 % des CD organisent des concours ouverts aux 55 ans ; dès lors, le but est d'éviter ou de contenir les dérives, et une commission examinera le résultat de la concertation entreprise auprès des CD d'ici le mois de juin...

Rappel du Président aux Présidents de CD:

Les demandes de récompenses doivent lui être adressées avant la date limite du 1^{er} juillet prochain.

Séance levée à 12h50.

Le Secrétaire Général du CR BFC

Christian PERRAUDIN



Le Président du CR BFC

Robert DUTRONC

